

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 560

Artikel: Dedans : une bouteille à la mer
Autor: Zimmermann, Robert / P.H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022533>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DEDANS DEHORS

Bellechasse prend la parole

Les soussignés, détenus à Bellechasse, par la présente pétition, désirent attirer l'attention de Messieurs les délégués de la commission officielle du Grand Conseil genevois sur les exigences suivantes:

Création d'une instance de contrôle.

Les mesures disciplinaires et d'organisation interne (permissions, transferts de travail, soins généraux) sont, malgré des audiences bien souvent inutiles, soumises au libre arbitre du directeur seul. Nous demandons qu'une instance pluraliste composée de personnalités romandes et de détenus soit instaurée afin de contrecarrer certains abus.

L'instauration de cours officiels.

En nous référant au concordat donnant le droit à tout détenu de recevoir une formation, nous demandons:

— *La possibilité pratique et effective pour chaque détenu de recevoir une formation spécifique (apprentissage, université, recyclage).*

— *Que cette formation soit patronnée par des instructeurs reconnus et sanctionnés par un diplôme officiellement valable.*

— *Que cette formation soit reconnue comme travail, et par conséquent se déroule en dehors des heures de loisirs.*

Relation avec les mass-média.

Nous demandons la mise au point vis-à-vis de l'opinion publique au sujet de certains euphémismes parus dans les journaux. Le cachot reste un cachot et non une «cellule de réflexion».

Amélioration de la vie quotidienne.

Face aux problèmes de la vie quotidienne les détenus demandent la réalisation des points suivants:

— *La suppression des cachots et des cellules de force.*

— *L'instauration, comme ceci existe en Suède, Danemark, Pays-Bas, Italie et Espagne, de visites non surveillées dans les cellules.*

— *L'indexation du salaire des prisonniers à un taux correspondant à la durée des journées de travail (salaire actuel: 8.— à 12.— par journée de 9 heures).*

— *La possibilité pour tous les détenus de disposer de 150.— par mois pour les achats au magasin, afin d'éliminer les inégalités de traitement entre détenus.*

— *L'abolition de la censure du courrier.*

— *L'utilisation plus aisée des téléphones; donc l'ouverture permanente des cabines téléphoniques installées mais non équipées.*

— *L'abolition du contingentement des paquets.*

— *La gratuité des accessoires de travail (gants, chapeaux, distribution des imperméables à tout le monde).*

— *Des visites les jours de semaine.*

— *La possibilité de se présenter collectivement aux audiences.*

— *Qu'un effort soit fait pour une plus grande variété dans les menus.*

De plus nous souhaitons que les réfections du bâtiment afin d'adapter les cellules aux normes légales (surface, fenêtre, lavabo) soient entreprises le plus rapidement possible.

Nous souhaitons également que les délégués visitent plus à fond les établissements de Bellechasse, et plus particulièrement les cellules de force et les cachots.

Nous ne tolérerons aucune sanction à l'égard des soussignés.»

* * *

Une pétition de plus? Et avancée par des prisonniers! On sent d'ici le scepticisme général. Il n'empêche que nous voilà, gens du «dehors», une fois de plus confrontés à la vie de ceux qui sont «dedans»¹. Ces revendications des détenus de Bellechasse, dont le contenu est, à n'en pas douter, resté totalement étranger à la majeure partie de leurs lecteurs (de quoi se plaignent-ils? s'ils sont «dedans» c'est qu'ils doivent payer!), voici dans quelles circonstances elles sont nées, voici par quels détours elles nous sont parvenues. Le récit d'un des rédacteurs-signataires:

¹ Et si vous nourrissiez encore quelque illusion sur la façon dont cette pétition sera reçue, lisez donc, plus loin, ces minutes du Grand Conseil genevois consacrées précisément à une «affaire» pénitentiaire...

DEDANS

Une bouteille à la mer

Dans une cellule, le soir. Les copains du couloir se retrouvent après souper, après le travail, après toute l'absurdité du monde pénitentiaire. Boire du

thé, faire la chronique des événements courants, parler de la prison, évidemment. De quoi d'autre parler ici?

Francisco a demandé à l'audience chez le Directeur de pouvoir suivre des cours à l'Université. Il s'appuie sur le règlement, sur le concordat romand d'exécution des peines, sur le Code pénal. Il y a eu des précédents, paraît-il. Réponse: «Etudiez le

soir, par correspondance.» Après dix heures quotidiennes aux patates... En rire, ironiser. Les hommes peuvent crever, patates et betteraves passeront toujours.

La pétition est née. On ramasse pour le berceau toutes les revendications suspendues en l'air.

Premier point, essentiel: mettre un terme à l'autocratie d'un Directeur qui peut tout, seigneur et

maître sur le domaine. Le règlement est un chef-d'œuvre d'hypocrisie juridique: tout y est garanti, sauf les droits du détenu. Son statut doit rester ce qu'il est: précaire, avant tout. Le prisonnier doit rester docile parce que son destin est incertitude. Vivre avec le maton dans la tête. Cottet, conseiller d'Etat fribourgeois, le rappelait encore l'autre jour: Bellechasse, c'est d'abord 400 hectares. Les détenus, ceux qui, contraints et forcés, y travaillent? accessoire, secondaire.

II. LES COPIES SOUS LES BLOUSES

Jean-Christophe tape à la machine, la pétition, toute la soirée.

Trop de bruit. Un gardien vient voir; la cellule est remplie de papier, de carbones épars. Au matin, les copies du texte circulent sous les blouses. Un détenu par couloir est chargé de collecter les signatures. Dans le même temps, on apprend que les commissions de visite des prisons des Grands Conseils de Fribourg et Genève arriveront à Bellechasse dans une semaine. Ça tombe bien: c'est à eux que nous remettrons la pétition.

Bonne récolte de signatures: cinq couloirs sur six, 54 signatures sur environ 85 prisonniers.

III. DEVANT LE DIRECTEUR

Samedi soir. Lundi, Jean-Christophe sera reçu par la commission fribourgeoise. Les listes sont soigneusement planquées en différents endroits.

On a l'impression que les cellules ont été plus longuement, plus méticuleusement fouillées que d'habitude (le Règlement prévoit «en règle générale» la présence du détenu lors des fouilles; règle générale devenue, faut-il le préciser, exception).

Les couloirs vont être fermés; chacun regagne sa cellule, en attendant d'être bouclé pour la nuit. Jean-Christophe entend taguenasser la clé dans la serrure. Le gardien vient le chercher pour l'amener dans le bureau du Directeur, chose tout-à-fait

inhabituelle, et qui ne présage rien de bon. Rentsch ne paraît pas de meilleure humeur que d'habitude.

— Donnez-moi cette pétition!

— Je ne l'ai pas sur moi...

— Allez la chercher!

Le gardien raccompagne Jean-Christophe à sa cellule, le voit sortir l'une des listes de sa cachette... pourvu que le maton ne trouve pas les autres... ça à l'air de passer... retour dans le bureau directorial. Rentsch regarde la feuille, la colle sous son nez. Rien à faire, impossible de la lire, il est complètement miro, à moitié aveugle: quand on est assis face à lui, son regard qui part dans tous les sens ne peut être croisé. Le papier est rendu par le Directeur au détenu:

— Lisez!

Un paragraphe suffit, Rentsch a compris, interromp la lecture, reprend la pétition, renvoie Jean-Christophe dans sa cellule après avoir bouclé le dangereux papier dans un tiroir.

IV. LES MOUCHARDS EXISTENT

Dimanche soir. La première liste sommeille toujours dans le bureau de l'attentif Directeur, mais les copies font leur petit bonhomme de chemin. Les responsables de couloir ramènent une par une les signatures. Personne ne doute que Jean-Christophe ait été dénoncé. On a même des soupçons précis. Déception: les mouchards existent, Judas trompés et misérables, à qui le mépris convient mieux que la haine en guise de réponse. Tout Bellechasse s'assoupit. Hantise: demain, boulot!

Stupéfaction (heureuse) pour Jean-Christophe. Quelques minutes avant l'heure d'être bouclé, on le reconduit chez Papy Rentsch, qui lui rend la pétition:

— Je vous la rends. C'est votre droit de faire ces choses-là.

Jean-Christophe, un sourire en coin, s'en sort sans mal.

V. DÉPUTÉS, HONORABLES ET REPLETS

1^{er} septembre/4 septembre.

Lundi, puis jeudi, nous avons été reçus par les commissions des Grands Conseils de Fribourg et Genève, leur avons remis la pétition et les signatures — qui ont été transmises pour procès verbal. Le Président de ces Messieurs-les-Députés, honorables et replets autant que vasouillards (les députées valent cent fois mieux, merci pour elles et pour nous!) a tôt fait de nous expliquer que la commission ne dispose que de pouvoirs consultatifs, très limités, mais d'aucun pouvoir réel, qu'il y a le fédéralisme, le chacun-pour-soi, l'administration et que tout se résumera en une mention dans un volumineux rapport annuel vite lu et encore plus vite approuvé, au mieux lors d'une douillette séance du Parlement fribourgeois. Okay, Coco, on a compris: tout était peine perdue, on a gâché votre course d'école pour clercs de notaires trop bien fringués pour être utiles à quoi que ce soit.

Vaseuse discussion sur quelques points de la pétition:

— vous demandez des visites privées dans les cellules?

— ...

— ... que les détenus puissent recevoir en privé leur épouse ou leur petite amie, quoi?

— par exemple, pourquoi pas?

— mais vous allez créer des inégalités entre les détenus qui ont une femme et ceux qui n'en ont pas!

Lutte héroïque contre la tentation de répondre:

— Que Bellechasse en fournisse à tout le monde, et plus d'inégalité!

Mais on a compris très rapidement, Claude, Jean-Christophe et moi: rien à tirer de ces tristes zèbres.

SUITE AU VERSO

SUITE

Une bouteille à la mer

Rien de mieux à faire que d'en rire. Un peu de cynisme en plus ou en moins, au point où nous en sommes...

Oh, camarades députées socialistes dans cette fou-tue galère, qui m'avez retenu par le col, comment diable faites-vous pour supporter ces zabouets?

VI. C'EST LOIN, BELLECHASSE

Rentsch refuse que nous rendions compte aux autres détenus des résultats de nos entrevues parlementaires. Un texte clandestin les résumant — elles étaient déjà si pauvres... — va circuler sous le manteau. Le texte est paru dans «La Liberté», la «Tribune de Lausanne», dans «Tout Va Bien». A Genève, rien, black-out. C'est loin Bellechasse, et pas intéressant. Ils l'ont reçue pourtant, et plutôt deux fois qu'une...

DEHORS

Entre gens de bonne compagnie

«(...) La conception de la condition pénitentiaire que je m'emploie à améliorer constamment, ça c'est mon rôle. Et je considère que c'est plus important que de courir chaque fois qu'un détenu me sonne. Il est exact, comme l'a dit M. Fontanet, que je ne suis pas homme à me précipiter. Il faut aussi savoir que les détenus ne sont pas toujours au clair sur ce que sont leurs besoins véritables. La preuve, c'est qu'ils sont ici. Une fois dans leur vie, ils ont mal compris où étaient leurs intérêts et ils se sont retrouvés en taule. Les commissions, des sages

Mécontents, comme toujours, les détenus. Prisonniers, et mécontents. Moral, humaniste, prévu pour, tout ça. Morale, humaniste, inhumaine prison. On a vite compris, quand on y est, quand on y est comme «client» de la punition distribuée comme des cornets surprises par quelque tribunal sûr de son bon droit et de notre mauvais (bas) fond. Il comprend vite, le détenu, alors il signe en grosses lettres naïves au bas de feuilles graisseuses, en attendant la prochaine escarmouche. Qui viendra quand le voudra le petit chef, le moins petit chef, ou le grand chef, bureaucrate mâtiné de féodale boyardise traitant les moujiks qu'il ne voit pas — et qui ne l'intéressent guère — avec cette inimitable mélange de paternalisme autoritaire et de suspicion inquiète qui rend si lourde l'atmosphère de toutes les prisons, faites, construites et gérées pour cela: pour qu'à chaque moment, à chaque geste et à chaque mot, on sache et sente bien que nous sommes «en les murs», ni citoyens ni individus: détenus, simplement.

Robert Zimmermann
(et P. H.)

et des visiteurs officiels, ont longuement entendu les détenus, mais il y avait des mots d'ordre. Je m'étonne de la naïveté des commissions: les listes de revendications avaient circulé avant! Mais ils semblent que les détenus ont un tel impact que s'ils rotent de travers, toute la République en parle... Mon prédécesseur à Saint-Antoine, dont on chante les louanges, passait son temps à courir chez les détenus. Un directeur de prison ne doit être qu'un dernier recours. Il serait faux que Dieu le Père arrive au premier coup de sonnette.» Vous souvenez-vous de ces phrases? Elles sont de M. Michel Hentsch, directeur de la prison préventive de Champ-Dollon à Genève, qui répondait au début de l'année aux questions d'une journaliste du «Nouvel Illustré». Nous les avons publiées,

avec d'autres de la même eau (DP 537): elles jetaient une lumière tellement crue sur le fonctionnement quotidien de la prison la plus moderne de Suisse romande qu'il fallait que nous vous fassions partager notre indignation.

LE «DERNIER BATEAU»

Ces phrases-là ont eu, au Grand Conseil genevois, un prolongement parlementaire. Le député socialiste (et journaliste) Michel Jörimann interpellait immédiatement le Conseil d'Etat, demandant, entre autres, si ces déclarations avaient bien été tenues sous la forme rapportée et si non, pourquoi elles n'avaient pas reçu de démenti. La réponse de l'Exécutif est venue deux mois plus tard. Et là encore, sans plus de commentaires, nous citons «in extenso» les propos tenus. Une conclusion s'impose: M. Michel Hentsch était donc bien habilité à déclarer, après sept morts par suicide dans la prison préventive qu'il dirige — citons toujours — «On monte les choses en épingle, parce que c'est généreux de s'occuper du sort des prisonniers, de la gauche à la droite — même les libéraux genevois prennent ce dernier bateau — mais je dis qu'à Champ-Dollon, ça ne va pas si mal que ça, dans l'ensemble, les gens sont satisfaits de leur sort.»

LE DIRECTEUR N'ÉTAIT PAS «TRÈS CONTENT»

Séance du Grand Conseil genevois, 8 mai 1980 (soir). M. Guy Fontanet, président du Conseil d'Etat, au député Jörimann:

«Il est un peu difficile de répondre quand on nous pose un problème qui tient à la liberté d'expression que l'on respecte chez autrui et lorsqu'on nous propose de discuter de déclarations que d'autres ont faites.

M. Hentsch, comme vous, comme moi, a encore le droit de s'exprimer et de n'être pas censuré. Vous êtes orfèvre en la matière, Monsieur Jörimann.